



Des indicateurs communs de bien-être animal pour le secteur européen du foie gras

Après un travail d'analyse des différentes bonnes pratiques mises en place dans les pays producteurs (au travers de la législation nationale, code de bonnes pratiques, systèmes de certification...), les membres d'Euro Foie Gras ont **développé et adopté dix-huit indicateurs communs de bien-être animal**.

Ces indicateurs communs suivent les **cinq libertés fondamentales de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA)**. Bien que le modèle des cinq domaines ait le potentiel de fournir des orientations importantes pour garantir le bien-être des animaux, nous estimons que davantage de connaissances et de preuves scientifiques doivent être déployées avant de pouvoir adopter ce modèle à la place des cinq libertés de l'OMSA, qui sont les principes directeurs guidant les travaux de cette organisation sur le bien-être des animaux terrestres.

Ce document témoigne **des efforts constants et des engagements** des éleveurs européens de palmipèdes gras en termes de bien-être animal.

Euro Foie Gras appelle les décideurs politiques à **prendre pleinement en compte les spécificités du secteur ainsi que sa contribution** lors de la révision de la législation sur le bien-être animal dans le cadre de la Stratégie « De la ferme à la table ».

Un secteur proactif pour garantir des conditions de vie de qualité aux animaux 

Considérant que :

- La production de foie gras présente la particularité d'un élevage de 10 à 16 semaines selon les espèces **avec un accès en parcours plein air**, suivi d'une phase d'engraissement de 10 à 15 jours en bâtiments.

- Le **comportement naturel des oies et des canards se caractérise par un instinct grégaire** : les palmipèdes se déplacent, se nourrissent, s’abreuvent, se toilettent et se reposent en groupes. C’est notamment lors de la phase de repos, que les animaux se regroupent les uns contre les autres. Les palmipèdes n’expriment pas d’activité de grattage du sol ou tout autre activité particulière.
- Les palmipèdes sont dépourvus de glandes sudoripares et évacuent comme les chiens l’excès de chaleur par le halètement.
- Pour répondre aux préoccupations des éleveurs d’assurer de bonnes conditions de vie à leurs animaux, Euro Foie Gras s’est engagé, dès sa création en 2008, dans une **démarche de progrès et d’amélioration constante** des pratiques d’élevage en se basant sur les données scientifiques les plus récentes.
- La **filière foie gras a réalisé de nombreux progrès techniques** depuis une trentaine d’années. Par exemple, la recherche d’une qualité optimale des foies gras a conduit à rechercher des foies gras de 450 à 550 grammes, gamme de poids qui est désormais la plus valorisée auprès des producteurs. Cette évolution dans les grilles de paiement des producteurs dans le cadre de la contractualisation avec les entreprises a significativement réduit la durée de la phase d’engraissement à une dizaine de jours (versus 3 semaines il y a 30 ans).
- **Les travaux de recherche ont également conduit** à la mise en place de logements collectifs qui concilient des exigences en termes de bien-être animal, d’impératifs sanitaires et d’ergonomie du travail de l’éleveur tout en garantissant une production d’excellence.
- La proactivité du secteur s’est démontrée par son approche volontariste, allant au-delà du cadre juridique européen. A cet égard, les cinq pays européens producteurs de foie gras ont adopté en 2011 la **Charte européenne pour la production de palmipèdes gras**. Cette Charte édicte les engagements de la filière en se basant sur les 12 principes retenus dans le « Welfare Quality Project » de la Commission européenne et qui concernent les aspects liés à l’alimentation, l’abreuvement, le logement et l’abattage.
- **Au niveau national**, cette approche volontariste se décline de différentes manières, notamment par la mise en place d’un système de certification **PalmiGconfiance**¹ en France, de **Codes de bonnes pratiques** en Espagne² et Hongrie³ et d’un **Arrêté royal** en Belgique⁴.

¹ La démarche volontaire lancée en 2014 et menée par le secteur, vise à garantir et certifier les bonnes pratiques des éleveurs notamment en matière de bien-être animal (les engagements couvrent par exemple l’alimentation, le confort, la santé ou encore l’hygiène de l’animal). Avec un cahier des charges contrôlé par un organisme indépendant, cette démarche s’inscrit dans une logique d’éthique professionnelle au travers de laquelle les éleveurs affirment leur volonté de transparence et d’amélioration continue.

² Le Code de bonnes pratiques du bien-être animal pour la production de foie gras et de produits dérivés du canard en Espagne a été adopté en 2020 et suit une démarche similaire à celle de PalmiGconfiance.

³ Le Code de bonnes pratiques pour le secteur des palmipèdes gras en Hongrie a été adopté en 2011.

⁴ L’Arrêté royal de 1994 modifié en 2010 édicte des obligations spécifiques relatives au logement des palmipèdes gras en termes notamment de densité et d’espace.

Des indicateurs communs adaptés aux palmipèdes gras

Euro Foie Gras a souhaité aller plus loin que la mise en place de bonnes pratiques nationales en matière de bien-être animal, en développant des indicateurs communs de bien-être animal.

Les dix-huit indicateurs adoptés correspondent à **des indicateurs de moyens** qui permettent aux éleveurs d'adopter les moyens nécessaires pour garantir un niveau élevé de bien-être animal.

Ils sont déclinés et suivent les cinq libertés fondamentales, qui sont les principes directeurs qui orientent les travaux de l'**Organisation mondiale de la santé animale (OMSA)**. Universellement reconnues, ces cinq libertés décrivent les attentes de la société vis-à-vis des conditions de vie des animaux lorsqu'ils sont placés sous la responsabilité de l'homme.

Ces indicateurs permettent également de **garantir la bonne mise en œuvre par les éleveurs européens de la législation européenne**⁵, et ils vont même au-delà de celle-ci dans certains cas. Ils portent sur les phases d'élevage et d'engraissement. Certains indicateurs sont adaptés en période de confinement requise par la législation européenne en cas de risque de grippe aviaire.

Les principaux indicateurs de moyen déclinés en fonction des cinq libertés fondamentales de l'OMSA sont résumés *ci-dessous*. La liste complète de tous les indicateurs se trouve en annexe.

Garantir une alimentation et une hydratation adaptées *Absence de faim, de soif et de malnutrition*

- Les éleveurs **doivent tenir des registres** régulièrement mis à jour. Cela permet de contrôler la quantité d'aliments consommés et assure la traçabilité.
- Les canards et oies étant des oiseaux éminemment aquatiques, **des abreuvoirs adaptés** sont conçus en phase d'élevage et d'engraissement pour permettre aux animaux d'avoir un accès permanent à une eau de qualité et de pouvoir mouiller au minimum leurs têtes.

Garantir que les animaux puissent être au calme *Absence de peur et de détresse*

- L'éleveur met en place **une surveillance quotidienne des animaux**, réalisée par lui-même ou par du personnel compétent (associé, salarié, etc.). En outre, lors de

⁵ Directive 98/58 concernant la protection des animaux dans les élevages et Recommandation du Conseil de l'Europe de 1999 concernant les canards de Barbarie et les hybrides de canards de Barbarie et de canards domestiques et les oies

la **phase d'engraissement**, une visite a lieu au **minimum deux fois par jour**.

- L'éleveur s'assure que dans les bâtiments, il y a la **présence d'une source lumineuse suffisante** et de telle sorte que les animaux peuvent se voir clairement, être distinctement vus, reconnaître visuellement leur environnement et développer leurs activités de manière habituelle. De plus, afin que les animaux ne soient pas détenus continuellement dans l'obscurité, ni exposés sans interruption appropriée à la lumière artificielle, l'éleveur respecte un rythme jour / nuit. **Pour la phase de démarrage, un point lumineux est maintenu en continu**, afin de favoriser l'accès à l'alimentation, à l'eau et éviter des phases d'attroupement pouvant conduire à des étouffements ou situations de peur.

Garantir un confort pour les animaux *Absence de stress physique ou thermique*

- Dans ses installations, l'éleveur met en place des **espaces naturels** (arbres, haies et buissons) **et/ou artificiels** (tunnels, bâtiments) **qui facilitent l'abri des animaux** en cas de courants d'air, d'excès de soleil ou de pluie, évitant ainsi leur stress thermique.
- En ce qui concerne les installations d'élevage en plein air, l'éleveur met en place des pratiques qui **permettent de préserver le couvert végétal**. Une période de repos du parcours est systématiquement appliquée entre deux lots successifs.

Garantir des animaux sains *Absence de douleur, de lésions et de maladie*

- Dans l'exploitation, l'éleveur garantit la possibilité d'installer un espace dédié à **l'isolement des animaux affaiblis** avec de l'eau et des aliments à disposition. Cela doit être fait au niveau de chaque unité de production et à chaque âge.
- L'éleveur dispose des **ordonnances pour tous les médicaments** présents sur l'exploitation.

Garantir des animaux aux comportements normaux *Possibilité pour l'animal d'exprimer les comportements normaux de son espèce*

- Toutes les installations d'élevage **ont accès à un parcours extérieur**. Cet accès au plein air est une priorité pour la filière.
- **Pendant la phase d'élevage**, la densité maximale des oiseaux en bâtiment, par âge et type de sol, est adéquate, ce qui permet aux animaux de se déplacer librement et d'accéder facilement aux mangeoires et aux abreuvoirs.

Les densités maximales sont les suivantes :

Densité maximale	En bâtiment	Lors de l'accès à un parcours extérieur
Canards	25 kg/m ²	42 kg/m ²
Oies	20 kg/m ²	30 kg/m ²

- **Pendant la phase d'engraissement**, pour les canards, la surface minimum disponible est de 1200 cm² par canard, avec au moins 3 canards par logement. Pour les oies, la surface minimum disponible est de 1500 cm² par oie, avec au moins 3 oies par logement.

Si vous souhaitez visiter une ferme productrice de foie gras et ainsi avoir une expérience de terrain, n'hésitez pas à nous contacter :

<https://www.eurofoiegras.com/fr/qui-sommes-nous/>

En attendant, **la vidéo accessible sur ce lien** vous fera découvrir la production de foie gras dans une ferme en France :

<https://www.youtube.com/watch?v=b62QedS2BsE>

Créée en 2008, Euro Foie Gras, la Fédération européenne du foie gras, rassemble les fédérations de producteurs de Belgique, Bulgarie, Espagne, Hongrie et France. Ses objectifs sont d'instaurer un échange continu de bonnes pratiques et de savoir-faire, de développer des réflexions communes et de promouvoir le métier de producteur de foie gras.

Octobre 2022